

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour.

ARRETE N°289, en date du 18 septembre 1974, pour la passation d'un contrat entre la PRESEVATRICE et la COMMUNE de SAINT.DENIS - Montant de la dépense : 65 900 Frs (SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENTS FRANCS).

ARRETE N°290, en date du 18 septembre 1974, portant paiement d'avenants d'Assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux - Montant de la dépense 227 420 Frs (DEUX CENT VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS).

ARRETE N°291, en date du 19 septembre 1974, pour la passation d'un contrat de location d'une "case TOMI" à MOUFIA, pour l'installation d'une salle de classe - Montant du loyer : 26 000 Frs (VINGT SIX MILLE) par mois.

ARRETE N°292, en date du 20 septembre 1974, relatif au paiement à Maîtres Jean MAS et Michel POPINEAU, notaires associés, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à la Banque de la Réunion - Montant de la note de frais : 129 158 Frs (CENT VINGT NEUF MILLE CENT CINQUANTE HUIT).

ARRETE N°293, en date du 20 septembre 1974, relatif au paiement à Maître Roger VIDOT notaire, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant aux Consorts SADAR - Montant de la note : 267 650 (DEUX CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT CINQUANTE FRs).

ARRETE N°294, en date du 20 septembre 1974, relatif au paiement à Maîtres Jacques MACE et Jacques ZAMPIERO, Notaires associés, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à la S.I.D.R. - Montant de la note : 199 780 Frs (CENT QUATRE VINT DIX NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT).

ARRETE N°296, en date du 25 septembre 1974, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SPIE/BATIGNOLLES. - Montant du marché : 3 611 016 Frs CFA (TROIS MILLIONS SIX CENT ONZE MILLE SEIZE FRs).

ARRETE N°308, en date du 9 octobre 1974, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune et Monsieur CHANG-KUW-SENG-SHENG Ansème - Montant du marché : 3 872 000 F CFA (TROIS MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DOUZE MILLE FRs).

ARRETE N°309, en date du 9 octobre 1974, pour le paiement d'une provision à Maître Marie-Thérèse BLANCHET concernant l'affaire Ville de Saint-Denis c/ S.I.R. - Montant de la provision : 250 000 F (DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS).

ARRETE N°310, en date du 9 octobre 1974, pour le paiement des honoraires de Maître Marie-Thérèse BLANCHET concernant l'affaire Commune de Saint-Denis c/SOCIETE DES GRANDS TRAVAUX DE L'EST - Montant des honoraires - 30 000 Frs (TRENTE MILLE FRs).

ARRETE N°314, en date du 11 octobre 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la S.E.G.E.F.O.M. - Montant de la dépense : 4 966 000 F CFA (QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SIX MILLE FRANCS).

ARRETE N°315, en date du 15 octobre 1974, pour la passation d'un contrat de location d'une maison pour l'installation d'une salle de classe à MOUFIA - Montant du loyer : 22 000 F (VINGT DEUX MILLE) par mois.

ARRETE N°318, en date du 18 octobre 1974, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant une machine à écrire électrique IBM - Montant de la dépense : 19 250 F (DIX NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRs).

ARRETE N°319, en date du 18 octobre 1974, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la Société S.I.P. (Sondages, Injections, Forages) - Montant du marché : 1 986 686 F CFA TTC (UN MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SIX FRs).

ARRETE N°320, en date du 28 octobre 1974, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant diverses machines à écrire et à calculer entre la COMMUNE de SAINT-DENIS et la Maison BLANCHE-BIRGER pour la période du 15 AOUT 1974 au 15 AOUT 1975- Montant du contrat : 415 597 F (QUATRE CENT QUINZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT).

ARRETE N°325, en date du 18 novembre 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Société EAU et ASSAINISSEMENT - Montant du marché : 3 547 500 F CFA TTC (TROIS MILLIONS CINQ CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS FRs).

ARRETE N°326, en date du 20 novembre 1974, pour la passation d'un contrat entre la Compagnie Générale d'Assurances (L'AFOI) et la Mairie de Saint-Denis - Montant de la dépense : 55 460 F (CINQUANTE CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRs).

ARRETE N°327, en date du 21 novembre 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et les Ets Jules CAILLE - Montant du marché : 1 708 000 F (UN MILLION SEPT CENT HUIT MILLE FRs).

ARRETE N°331, en date du 29 novembre 1974, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet CHANE TUNE Georges - Montant de la dépense : 4 930 970 F (QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX FRs).

ARRETE N°333, en date du 3 décembre 1974, portant passation de l'avenant N°1 de la convention d'études de la ZAC des Patates à Durand passée avec la Société d'Equipe-ment du Département de la Réunion (SEDRE) - Montant des honoraires : 2 000 000 F CFA (DEUX MILLIONS).

ARRETE N°334, en date du 4 décembre 1974, pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet VITRY - Montant de la dépense : 391 614 F (TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE SIX CENT QUATORZE FRANCS).

ARRETE N°335, en date du 6 décembre 1974, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à M. ELPHEGE Henri. - Montant de la note : 124 065 F CFA (CENT VINGT QUATRE MILLE SOIXANTE CINQ F).

ARRETE N°336, en date du 10 décembre 1974, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la Maison SERCA à Saint-Denis (Réunion) - Montant du marché : 2 042 074 F (DEUX MILLIONS QUARANTE DEUX MILLE SOIXANTE QUATORZE).

x

x

x

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, le budget qui vous est soumis dans sa forme détaillée correspond aux résultats des différentes réunions préparatoires que votre Commission des Finances a organisées. En effet, il ne faudrait pas supposer que l'équilibre budgétaire qui vous est proposé est le fruit d'une hâtive élaboration sans problèmes de conscience. Pour ne vous citer qu'un exemple, sachez qu'à l'origine, si nous avions voulu réaliser tout ce qui avait été demandé et qui n'avait rien de somptuaire, il aurait fallu trouver 800 millions de recettes supplémentaires.

D'autre part, nous avons eu la mauvaise surprise de constater que les prévisions en matière d'octroi de mer, non seulement ne correspondaient pas à une stagnation en valeur relative comme les rapports présentés au Conseil Général le laissaient prévoir, mais encore à une régression en valeur absolue. C'est ainsi que pour 945 000 000 en 1974 l'octroi de mer ne rapportera que 915 000 000 en 1975. Par ailleurs, le contingent communal de dépenses d'aide sociale connaît encore cette année une très forte croissance puisqu'il passe de 375 000 000 en 1974 à 410 000 000 en 1975.

Enfin, vous n'ignorez pas que l'évolution des salaires du personnel journalier est assise sur celle du SMIC, ce qui est une très bonne chose, mais qui, bien entendu, obère les finances communales de façon non négligeable.

La tâche de la Commission des Finances n'a donc pas été facile et c'est avec beaucoup de regrets que nous avons été contraints, à chaque réunion, de supprimer successivement certaines prestations qui présentaient pourtant beaucoup d'intérêt.

Notre travail a débouché finalement sur trois propositions de budget :

1° - La première qui nous paraît la plus cohérente est celle qui figure dans les documents détaillés dont vous disposez. Elle correspond à un effort fiscal de 19,3%, ce qui représente approximativement 17,1% d'augmentation constatée sur les prix et 2,1 % de progression fiscale réelle.

2° - La deuxième correspond à une solution dans laquelle la progression fiscale réelle serait nulle, c'est-à-dire calquée sur celle des prix, en l'occurrence de 17,1%. Elle entraînerait une moins value de 19 000 000 F CFA et donc la suppression de certains éléments du programme prévu pour 1975.

C'est ainsi que nous serions contraints d'envisager les coupes sombres suivantes :

- Centre Municipal de Moufia.....	3 000 000 F CFA
- Extincteurs dans les ets scolaires.....	2 000 000 F CFA
- Grosses réparations à div.bâtiments communaux.....	4 000 000 F CFA
- Espaces verts.....	1 000 000 F CFA
- acquisitions de véhicules.....	2 500 000 F CFA
- Divers équipements sportifs.....	5 000 000 F CFA
- Acquisitions de chaises.....	1 500 000 F CFA

19 000 000 F CFA

3° - La troisième solution correspond à l'effort fiscal préconisé dans l'étude financière réalisée en 1972 pour la Commune de Saint-Denis, en l'occurrence à une progression du nombre de centimes de 16% hors inflation, et donc de 33,1% si l'on tient compte de l'évolution récente des prix. Elle entraînerait une plus value de 115 000 000 F CFA qui permettrait de réaliser les opérations supplémentaires suivantes :

- Equipement de toutes les écoles en matériel de lutte contre l'incendie.....	4 600 000 F CFA
- Grosses réparations à différents bâtiments communaux..	12 000 000 F CFA
- Acquisitions de terrains.....	8 000 000 F CFA
- Acquisition de véhicules.....	14 000 000 F CFA
- Diverses extensions de réseaux.....	7 000 900 F CFA
- Divers équipements sportifs.....	21 000 000 F CFA
- AMG Ste-Clotilde.....	4 000 000 F CFA
- Crédit complémentaire pour recrutement de personnel journalier à affecter à : Voirie-entretien des écoles et espaces verts.....	29 000 000 F CFA
- Fournitures de voirie.....	3 000 000 F CFA
- Frais de location de camions.....	4 000 000 F CFA
- Fournitures pour les bâtiments communaux.....	5 000 000 F CFA
- Subvention à la Caisse des Ecoles.....	2 500 000 F CFA

./...

Report.....114. 100. 000 F CFA
 - Subvention au Bureau d'Aide Sociale.... 900 000 F CFA

 115 000 000 F CFA
 =====*

Il reste bien entendu que ces trois options restent toutes possibles pour le Conseil Municipal. Entre ce qui est financièrement souhaitable et ce qui est techniquement une recession, la Commission des Finances pense vous avoir proposé le compromis le moins mauvais possible en se rendant parfaitement compte de ce que cette schématisation peut avoir d'arbitraire et d'insatisfaisant.